

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Avril 1873.

## Chronique générale.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« La plupart des journaux ont annoncé que les pouvoirs conférés à M. Buffet par le vote de l'Assemblée nationale expireraient le 15 mai prochain, comme ceux de M. Grévy, auquel il succède. On nous dit que cette nouvelle est inexacte, que les précédents sont formellement contraires à cette interprétation du règlement, et que tout le monde est d'accord à la Chambre pour considérer l'élection de M. Buffet comme valable pendant trois mois.

» Si ce fait se confirme, il y aura bien des mécomptes dans le camp radical, où l'on se flattait de n'avoir qu'un président éphémère. »

Nous sommes de l'avis du *Moniteur*. Le texte du règlement étant muet sur ce point, il faut en consulter l'esprit, qui est certainement favorable à cette interprétation. Autrement, l'élection de M. Buffet serait dérisoire ; si les vacances avaient eu lieu à l'époque convenue, M. Buffet n'eût été président qu'un jour, ses pouvoirs expirant avant même la rentrée de l'Assemblée.

Cette interprétation a pour elle aussi les précédents. M. Grévy, réélu président au mois d'août dernier, a siégé au fauteuil dans la séance de rentrée du 11 novembre. Or, si ses pouvoirs eussent expiré nécessairement au bout de deux mois, il n'aurait pu présider au retour des vacances ; c'eût été au doyen d'âge de l'Assemblée, pendant l'inter-règne, à occuper le fauteuil.

L'affaire Bazaine touche à une solution. Le général Pourcet a déposé le 4<sup>e</sup> avril un projet de conclusions entre les mains du général de Cissey, ministre de la guerre.

Nous croyons savoir qu'il y aura une décision prise avant une quinzaine de jours.

Le Président de la République a signé un décret qui nomme quatre-vingt-quinze sous-lieutenants dans l'arme de la cavalerie.

On a examiné, au Concours hippique, la classe des chevaux de selle, et on a remarqué une véritable amélioration dans cette espèce de chevaux. Le nombre en est fortement augmenté cette année. Ce progrès, dû à la Société hippique française, est celui dont notre élevage avait le plus besoin, et nous ne saurions trop l'en féliciter, tant il est vrai qu'une cavalerie nombreuse et ornée est et sera toujours nécessaire à notre existence comme nation, et que le seul moyen d'arriver à ce résultat est d'encourager la production du cheval de luxe, du cheval de service et surtout du cheval de selle.

La police vient d'opérer l'arrestation d'un dangereux communal, condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Cet individu, qui se nomme Lamblin, était capitaine d'une compagnie de marche, au 173<sup>e</sup> bataillon fédéré.

On s'est demandé quelquefois ce qu'étaient devenus les pigeons voyageurs qui ont rendu de si grands services pendant le siège de Paris.

Hélas ! beaucoup ont été mangés après la capitulation, en attendant l'arrivée des premiers vivres. Un certain nombre, cependant, ont pu être sauvés et conservés. Ils viennent d'être achetés par le jardin d'acclimatation, où M. Geoffroy Saint-Hilaire se propose de les exposer, dès que l'organisation des pigeonniers militaires sera terminée.

Ajoutons que les cages seront toutes mu-

nies d'une légende explicative, rappelant au public les services rendus par chaque pigeon.

L'achat des cadavres au profit des enfouissements civils continue à Lyon. Les journaux de cette ville citent deux nouveaux faits.

L'un concerne un malade qui avait fait appeler le vicaire de la paroisse, celle de la Rédemption, lui avait déclaré qu'il voulait mourir en chrétien, s'était confessé, avait demandé le saint viatique avec insistance et l'avait reçu publiquement.

L'Europe civilisée, dit le journal auquel nous empruntons ces détails, a proscrit la traite des nègres, il était réservé à la démagogie française de nous montrer la traite des cadavres.

L'autre fait concerne la paroisse Saint-Polycarpe :

M. T..., honnête ouvrier de la rue des Tables-Claudiennes, n° 41, avait été malade longtemps, et s'était préparé à une mort chrétienne par la réception des sacrements.

Deux jours avant son dernier soupir, arrive dans la famille, qu'il savait pauvre, un libre-penseur. Il offre cinquante francs pour la future veuve, à la condition qu'il demeurera chargé de tout ce qui concernera l'enterrement. On lui demande quelle sorte d'enterrement il prétend accorder. Il répond que ce sera un enterrement civil.

L'offre philanthropique a été refusée, grâce à l'intervention d'un voisin éclairé.

## Nouvelles extérieures.

## ESPAGNE.

Frontières des Pyrénées, 6 avril.

La capitale républicaine de l'Espagne de 1873 suivra toutes les étapes de la capitale républicaine de la France de 1848.

Inaugurées toutes deux au mois de février, la république espagnole a déjà eu ses grandes manifestations et traverse mainte-

nant sa période de clubs. Elle n'échappera pas à ses journées de juin.

Laissons de côté les orateurs-femmes de Madrid, mais produisons les orateurs-hommes.

Un citoyen : « Je demande que l'ouvrier s'émancipe du capital. Le peuple et non les Cortès dictera à l'avenir les lois. »

Un autre : — « La fédérale se composera des Etats de chaque province, sans être tenus d'obéir au pouvoir central. Plus de militaires. Le prolétaire ne travaillera plus pour remplir le ventre d'un riche. Nous réclamons les maisons et les propriétés. »

Un autre qui s'intitule chef d'un bataillon fédéral dit, après avoir insulté l'armée française victorieuse de la Commune de Paris : « Des armes, le naïf gouvernement actuel nous en a assez donné ; il ne nous manque plus que des munitions pour jeter à bas ce gouvernement qui ne saurait nous résister. »

On ne saurait pousser plus loin l'esprit démolisseur, ni menacer plus carrément la famille et la propriété.

Quant à l'unité espagnole, MM. Castelar, Figueras et Salmeron l'ont bel et bien entermée en quelques semaines.

Comptons les gouvernements actuels de la patrie de Charles-Quint :

Les carlistes dans les huit provinces du nord ;

Les fédéralistes dans les capitales de ces provinces ;

La Commune, dans celles de Malaga et de Cadix ;

Les partageux, dans celle de l'Estramadure.

Quant à Madrid et aux deux Castilles, elles sont administrées, tantôt par la tendance unitaire, tantôt par la tendance fédérale, représentée par les ministères des 14 et 24 février.

Devant cette anarchie, la Rente espagnole est tombée au taux effrayant de 49 !

Les coupons de l'intérieur ne sont guère payés ; ceux de l'extérieur subissent, par le fait, la réduction du tiers donné en reutes.

Il est grand temps que l'armée carliste

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

## II.

UN SOUPER A LA MAISON D'OR.

(Suite.)

Saint-Lambert arrêta sur le caméléon du journalisme un regard plein de mansuétude ; cette explosion de jalousie lui fut agréable. Les hommes dépravés rencontrent toujours avec joie les êtres dépravés comme eux, qui donnent raison à leurs théories sur l'espèce humaine.

— Mais, repris-je en cadencant les paroles qui allaient fouetter l'envie grossière de Monot, la fille de manant qui met le fumier de sa dot dans les terres de M. le

marquis est une cousine à moi, M<sup>lle</sup> Berthe de Langenais-Vandoncourt.

— Qu'en dites-vous, monsieur le substitut ? fit Saint-Lambert en interrogeant Monot de son œil le plus caressant.

Monot se redressa dans sa cravate, et dit en nous regardant avec une certaine supériorité :

— Procureur de la République, s'il vous plaît.

— Oh ! s'écria Saint-Lambert, j'aurais dû m'en douter. Nommé par la Révolution, il est naturel, quand on a bien pris ses mesures, d'être avancé par la réaction.

Tu sais que je suis au fond une bonne nature : je tendis la main à Monot et lui fis chaudement mes félicitations. Monot comprit ma sincérité ; sa figure devint plus joyeuse. Il y a du bon au fond de ce cœur-là. C'est la vie parisienne qui l'a gâté ; en province, il eût été meilleur.

Saint-Lambert, que rien n'a jamais attendri, se mit à persifler Monot ; ému par les fumées du vin de Chambertin, le magistrat se prêta sans façon à la plaisanterie ;

notre conversation entra dans une phase plus libre...

## III.

L'HÔTEL LANGENAI.

Je ne revis pas Saint-Lambert ; quant à Louis Monot, je savais le rencontrer à Dijon, puisqu'il devait y venir en qualité de procureur de la République.

J'arrivai dans cette ancienne capitale de la Bourgogne le surlendemain, vers deux heures de l'après-midi, après en avoir passé vingt-quatre en diligence.

Quand donc nous sera-t-il donné de ne plus parcourir les distances que sur l'aile de la vapeur ?

Connais-tu Dijon ? Cette ville m'est devenue chère, mon ami ; ses maisons, ses rues, ses monuments, ses arbres, ses promenades, sont liés désormais aux plus doux moments de ma vie. Cependant, je n'abuserai pas de ce prétexte pour t'en faire la description.

Je descendis à l'hôtel du Parc, un établissement fort bien tenu que je te recommande

si jamais tu quittes les lacs du Canada pour venir en Bourgogne.

Impatient d'aller voir ma cousine, cette perle aristocratique enchâssée dans une masse d'or, je fis ma toilette en un tour de main, et, conduit par un domestique, je m'acheminai vers le logis où se devaient accomplir mes destinées.

L'hôtel de Langenais, vaste édifice bâti dans le dix-septième siècle par je ne sais plus quel aïeul de ma cousine, est situé dans la rue de la Verrerie, paroisse de Notre-Dame.

Une haute muraille à laquelle sont adossées les écuries, les remises et le logement du portier, l'isole de la voie publique.

Une porte monumentale, décorée d'un attique où se voient des vestiges d'armoiries, donne accès dans une cour profonde pavée en cailloux de rivière.

Au fond, et sans ailes ni avant-corps, se prélassait l'hôtel élevé de deux étages.

On y monte par un large perron d'où trois portes vitrées et à doubles battants donnent accès dans un vestibule immense, es-

franchise la ligne stratégique de l'Ebre, pour sauver à la fois le crédit et l'unité de l'Espagne.

La gauche de cette armée, la Catalogne, fait des progrès rapides. Après avoir pris, en quelques jours, Berga, Ripoll, Pobla, de Ségur, Sort, etc., elle vient de se porter sur Solsona et Igualada.

On sait que la princesse dona Maria de las Nieves a tenu à partager tous les dangers et toutes les privations de mon mari, l'infant don Alphonse, commandant général de la Catalogne.

A une époque où tant d'hommes manquent de courage, on est heureux de saluer une héroïne.

Pendant l'assaut de Ripoll, l'infante n'a pas cessé de secourir les blessés, leur prodiguant les soins et les soutenant de paroles chrétiennes et consolantes. — On la voyait courir d'ambulance en ambulance. Les volontaires l'admiraient, la population la bénissait.

La France eut autrefois sa Jeanne d'Arc, la simple fille des champs; l'Espagne carliste est fière d'avoir trouvé la sienne dans la famille de ses rois.

Religion! Patrie! ces mots sont magiques prononcés par une femme au milieu de la mitraille.

LARZAT.

## Assemblée Nationale.

Séance du 7 avril.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

A neuf heures, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant :

1° Remboursement, en 26 annuités, à la ville de Paris d'une partie de la contribution de guerre imposée par la convention du 28 janvier 1871 ;

2° Approbation de mesures proposées par le conseil municipal pour la réparation de certaines catégories de dommages matériels causés aux propriétés mobilières ou immobilières.

L'Assemblée a décidé samedi soir qu'elle passerait à la discussion des articles. La discussion s'ouvre sur l'article 1<sup>er</sup> et la parole est donnée à M. Caillaux pour développer son contre-projet.

M. Caillaux déclare que son contre-projet a précédé les propositions de la commission du budget. Il trouvait que Paris n'était pas dans la proportion des départements pour les indemnités. Mais, avec les propositions de la commission donnant 100 millions aux départements et 140 millions à Paris, la proportion est rétablie à quelque chose près.

Aussi, sauf deux ou trois réserves touchant le nombre des annuités et la date où elles commenceraient, M. Caillaux abandonne son contre-projet et se rallie au projet de la commission.

Il serait plus exact de donner 120 millions aux départements et 100 millions à Paris. Mais il faut avoir égard à ce qui s'est passé pour les impositions dont les départements ont été déchargés par la loi du 6 septembre 1871.

M. L. Passy, qui avait proposé un amendement, le retire.

M. Léon Say, ministre des finances, entre dans des détails sur la répartition d'indemnités à donner aux départements par suite des décharges déjà faites à l'égard des impositions directes.

L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi est ainsi conçu :

« Une somme de 140 millions de francs est accordée sur les fonds du trésor à la ville de Paris pour être appliquée aux emplois qui seront ci-après indiqués. »

» Cette allocation sera payée en vingt-six années, en deux termes semestriels de 4,480,424 fr. 40 c. chacun, comprenant l'amortissement et l'intérêt à 5 p. 100.

» Une première somme de 9,680,848 fr. 80 c. est inscrite au budget du ministère de l'intérieur, exercice de 1873. »

M. de Vantavon propose un amendement qui a pour but d'établir une proportionnalité entre Paris et les départements.

M. Alfred André (de Paris) justifie les chiffres de la commission, et prie l'Assemblée de régler toute chose sans rien laisser aux tribunaux de ces tristes souvenirs. On devrait ne pas oublier que la part de la situation difficile faite à Paris incombe à beaucoup. Paris est abandonné depuis deux ans; et l'on pourrait tenir en ligne de compte ce que cette situation a coûté.

M. Desjardins soutient que dans les 53 millions payés aux départements sur 83, il s'agissait de l'impôt français payé entre les mains des autorités allemandes dans les départements envahis. Les contributions de guerre sont en dehors de ces 53 millions.

M. Alfred André, rapporteur, répond que l'assertion de M. Desjardins est inexactly faite, sinon en principe. Un grand nombre de villes ont été payées aussi bien pour les impôts perçus que pour reliquat de capitulation, amendes et contributions de guerre.

M. Alfred André demande en terminant qu'on ne mette pas en oubli la situation si douloureuse et les souffrances si héroïquement supportées par Paris.

M. Léon Say, ministre des finances, donne de nouvelles explications qui confirment les assertions de M. Alfred André.

M. Albert Desjardins insiste sur ses précédentes observations.

M. Alfred André cite plusieurs villes, entre autres Melun, Chartres, Amiens, qui ont reçu en bloc des indemnités sur les contributions de guerre aussi bien que sur les impôts de capitation, les amendes.

M. le ministre des finances ajoute d'autres villes à cette énumération, Versailles entre autres.

Si M. Passy a soumis à l'Assemblée un état qui parle seulement de 49 millions perçus par les départements, il faut aussi tenir compte qu'ils ont peu de chose à recevoir. Sur 91 millions en totalité, ils ont reçu 61 millions.

M. Passy appelle l'attention de la Chambre sur la situation, les pertes, les souffrances de Paris. Aucune ville ne s'est trouvée dans une pareille situation. Cette ville si riche, qui renferme, on le reconnaît, presque tout le commerce de la France, a vu pendant cinq mois sa vie industrielle tout à fait suspendue, anéantie en quelque sorte.

On parle d'impôt de capitation dont Paris a été

indemne. Mais il en avait le droit, d'après l'armistice, Paris n'étant pas une ville ouverte à l'ennemi. Aussi l'ennemi ne l'a-t-il pas occupé réellement; aussi la dette de 200 millions de contribution à payer avant l'armistice est une dette de la France. Nous aurions le droit de vous demander de nous restituer (Très-bien!), mais nous sommes Français.

Nous ne vous demandons que le possible, ajoute M. Vautrain; nous ne vous demandons que ce qui est juste, que ce qui est vrai.

L'orateur demande à l'Assemblée de mettre de côté l'esprit de parti et l'animosité qui en est la conséquence.

Paris veut payer toutes ses dettes, même celles qui ne sont pas les siennes, c'est-à-dire celles qu'il n'avait pas votées, puisqu'il était privé de conseil municipal. Pendant vingt-six ans, Paris aura à payer 92 millions; et, depuis que M. Vautrain est à la tête de l'administration, jamais le conseil municipal n'est sorti de la légalité. Paris ne demande pas qu'on paie ses dettes de la Commune.

On ne devrait pas oublier cependant que si l'on doit flétrir hautement les assassins, il y a aussi des victimes intéressantes de ces horreurs, des victimes qui ont eu leurs maisons incendiées et tout leur avoir perdu, au point que, comme rue de Lille, une fortune de 145,000 fr. de rente a disparu; le chef de la famille est dans le cabanon des pauvres à Charenton, et ses deux filles, nées dans l'aisance et ayant reçu une éducation noble et religieuse, donnent des leçons pour vivre. Il y a une infinité de situations dans ce genre.

L'orateur fait remarquer que Paris ne recule devant aucun sacrifice pour faire face à toutes ses dettes. Il demande à la France de lui venir en aide dans la proportion que demandent la justice et la générosité de la France elle-même. Les patentes sont déjà augmentées; une proposition avait été faite par le conseil municipal; elle a été modifiée, d'accord avec le gouvernement et la commission. Que l'Assemblée adopte ce que réclame la commission, et bien des plaies seront fermées.

Un scrutin a lieu sur l'amendement Ventavon. Cet amendement remplace l'article 1<sup>er</sup>. On demandait que Paris entre pour la contribution de guerre de 200 millions en proportion égale avec les départements, suivant la répartition des sommes accordées par l'article 7 de la présente loi.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	617
Majorité absolue,	309
Pour,	182
Contre,	435

L'Assemblée a rejeté.

La séance est suspendue à 11 h. 40 pour être reprise à 1 h. 1/2.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTIONS DU CANTON DE VIHIER.

COMMUNES.	Inscrits.	Votants.	M. Hiron.
Aubigné,	444	97	97
Cernusson,	407	47	45
Les Cerqueux,	212	138	137

pièce de salle des pas-perdus où dix quadrilles danseraient à l'aise; vis-à-vis les trois portes d'entrée, trois ouvertures pareilles conduisent au jardin, composé de pelouses bien arrosées que couronnent des arbres séculaires.

A gauche de l'entrée, au fond du vestibule, un escalier à double rampe mène aux appartements supérieurs.

Outre son étendue sur la cour, l'hôtel revient en équerre sur le jardin. Là, se développe une façade plus grande encore et d'un style plus riche.

Au rez-de-chaussée s'étend une galerie splendide d'où dépendent plusieurs salons d'une étendue royale : c'est là que les Langenais d'autrefois donnaient leurs fêtes à la noblesse de Bourgogne.

Les étages supérieurs sont occupés par les appartements.

Dans cet hôtel, que je décris avec tant de complaisance, logèrent, pendant la Révolution, les généraux, les représentants du peuple, les proconsuls qui passaient à Dijon.

Cette circonstance le sauva d'une imminente dévastation, et les meubles, les tableaux, les richesses artistiques amassés par plusieurs générations échappèrent ainsi au vandalisme révolutionnaire.

Il est vrai que l'ancien portier de l'hôtel, un de ces serviteurs qui naissent et mouraient dans les familles, demeura courageusement à son poste après l'émigration de ses maîtres.

Grâce à cet obscur dévouement, les Langenais retrouvèrent, en 1814, le logis paternel dans l'état splendide où ses aïeux l'avaient laissé. Le vieux serviteur fut dignement récompensé, non avec de l'argent, il ne l'eût pas accepté, mais par une distinction dont la délicatesse m'a frappé.

Je t'ai parlé de la galerie magnifique qui est la plus considérable des pièces de réception; là sont placés les tableaux de famille, collection religieusement conservée et sans cesse accrue pendant des siècles.

M. de Langenais, le père de Berthe, fit exécuter par un artiste célèbre le portrait de l'honnête-serviteur et le suspendit aux murs

de cette salle, entre le sien et celui de sa femme.

J'ai vu, au milieu de ces puissants seigneurs, de ces grandes dames aux fiers visages, cette noble figure, symbole de l'honneur populaire: l'honnête serviteur est en compagnie de six évêques, d'un cardinal, de dix abbés crossés et mitrés, de bon nombre de chevaliers de Malte, de maréchaux de camp, de lieutenants généraux, de grands officiers de la couronne et d'un maréchal de France.

Il m'a semblé voir le marbre de du Guesclin parmi les tombes royales de Saint-Denis.

Ces dévouements et ces récompenses ne sont plus de notre âge: les grands caractères s'en vont avec les grandes époques.

L'ameublement de ce magnifique hôtel a peu changé depuis le dix-septième siècle, si ce n'est pour s'enrichir de quelques richesses nouvelles.

Sur les murailles sont encore tendues, dans leurs panneaux dorés, les cuirs de Cordoue et les tapisseries de haute lisse re-

Cléré,	173	128	128
Coron,	574	165	143
La Fosse-de-Tigné,	98	53	52
Saint-Hilaire-du-Bois,	377	207	204
Montilliers,	290	157	109
Nueil,	559	327	324
Passavant,	98	80	80
Saint-Paul-du-Bois,	324	150	132
La Plaine,	316	168	168
La Salle-de-Vihiers,	323	153	86
Somloire,	321	130	119
Tancoigné,	150	100	100
Tigné,	385	155	146
Trémont,	163	91	87
Vihiers,	456	286	227
Le Voide,	245	124	120
	5312	2748	2644

Il y a eu, en outre, 158 bulletins nuls.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A ANGERS.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, est arrivé à Angers hier matin, à dix heures. Le 4<sup>e</sup> cuirassiers et le 32<sup>e</sup> de ligne, qui composent la garnison de notre ville, étaient rangés dans la gare pour rendre les honneurs militaires.

Le ministre a de suite visité les casernes et le château, puis il est allé déjeuner à la préfecture, d'où il sortait à une heure pour se rendre à la mairie.

M. de Cissey se trouvait dans une voiture découverte, accompagné de M. le baron Le Guay et de deux officiers supérieurs. Plusieurs officiers d'état-major occupaient d'autres voitures.

Un escadron de cuirassiers ouvrait le cortège; la gendarmerie à cheval, commandée par M. de Kermainguy, suivait les voitures.

Après une courte station à la mairie, M. de Cissey s'est empressé de visiter l'établissement de Sainte-Marie, où est installé le service si important de l'hôpital militaire.

En sortant de Sainte-Marie, le ministre de la guerre s'est rendu au quartier de cavalerie (ancien emplacement du Clon) autour duquel le 32<sup>e</sup> de ligne, le 11<sup>e</sup> cuirassiers et les cavaliers du dépôt de remonte étaient rangés en bataille.

Le ministre a passé la revue à pied. Il était en petite tenue avec képi et portait la plaque de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Une foule énorme encomrait les trottoirs en face le quartier.

Après la revue, M. de Cissey a remis aux titulaires plusieurs croix de la Légion-d'Honneur et plusieurs médailles militaires; puis il est allé se placer, avec son état-major, devant la grille du quartier, et le défilé à eu lieu.

Dans le public, on admirait la bonne tenue des troupes. Le 11<sup>e</sup> cuirassiers avait trois escadrons à cheval et deux à pied.

(Union de l'Ouest.)

Dans la liste du jury pour les assises du 2<sup>e</sup> trimestre 1873 en Maine-et-Loire, qui s'ouvriront à Angers le lundi 5 mai, nous

présentant des personnages, des chasses et des batailles.

Les plafonds, en bois de chêne, formés de poutres massives, présentent dans leurs compartiments des arabesques d'or brunies par l'âge; les boiseries, ciselées avec un goût exquis, sont devenues des objets d'art; les meubles, contournés dans cette forme à la fois élégante et sévère particulière au grand siècle, n'eussent pas été déplacés à Versailles; repeints et dorés à diverses époques, ils semblent aujourd'hui tout frais sortis des mains de l'ouvrier; les riches étoffes qui les couvrent ont perdu quelque chose de leur éclat; fanées ainsi par la main du temps, elles revêtent un caractère tout particulier de noblesse mélancolique.

Il est impossible de réprimer un sentiment de tristesse à mesure qu'on parcourt ce logis silencieux où ne circulent plus que de rares habitants, où dut retentir autrefois le bruit joyeux de tant de fêtes: musée pour l'artiste, aux yeux du penseur il n'est plus qu'une tombe.

(La suite au prochain numéro.)

trouvons les noms suivants, qui appartiennent à notre arrondissement :

MM.

Louis Ackerman, né le 14 février 1838, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Ernest Linacier, âgé de 57 ans, propriétaire à Vivy.

Toussaint Ecot, âgé de 60 ans, propriétaire à Antoigné.

Armand de Romans, âgé de 34 ans, propriétaire à Martigné.

Henri Gendron, né le 14 janvier 1819, docteur-médecin, à Saint-Georges.

René-Frédéric Chaillou, né le 3 septembre 1819, propriétaire à Saint-Georges.

Louis Sebille, né le 12 novembre 1824, propriétaire et maire de Courchamps.

Jean Cirot, âgé de 54 ans, propriétaire à Saint-Clément-des-Levées.

Léon Besson, âgé de 64 ans, propriétaire à Saumur.

Auguste Drouineau, âgé de 38 ans, propriétaire à Cléré.

#### Récompenses Honorifiques

Décernées, en l'année 1871-1872, aux instituteurs et institutrices (laïques et congréganistes) en Maine-et-Loire.

#### INSTITUTEURS.

Médaille d'argent. — M. Roes (René), instituteur public à la Possonnière.

Médailles de bronze. — M. Gourbellière (François), instituteur public à Angers, à Saint-Léonard ;

M. Perdreaux (Léon-Louis), instituteur public à Châteauneuf.

Mentions honorables. — M. David (François), instituteur public à Saint-Laurent-des-Autels ;

M. Naveau (Pierre), instituteur public à Brain-sur-Allonnes ;

M. Lévêque (René), instituteur public à Montjean ;

M. Julliot, frère Julliot, instituteur public à Angers.

#### INSTITUTRICES.

Médaille d'argent. — M<sup>me</sup> Jouannet, sœur de Saint-Charles, institutrice publique à Mazé.

Médailles de bronze. — M<sup>me</sup> Ritoit, sœur de Saint-Charles, institutrice publique à Neuillé ;

M<sup>me</sup> Hamard (Augustine), institutrice publique à Trèves-Cunault.

Mentions honorables. — M<sup>me</sup> Outil (Félicité), institutrice publique à Jarzé ;

M<sup>me</sup> Legeay, sœur de Saint-Charles, institutrice publique à la Chapelle-sur-Oudon ;

M<sup>me</sup> Lefebvre, sœur de Sainte-Marie de Torfou, institutrice publique à Denée ;

M<sup>me</sup> Barré, sœur de Sainte-Marie de Torfou, institutrice libre à Roussay.

#### DIRECTRICES DE SALLES D'ASILE.

Médaille de bronze. — M<sup>me</sup> Noyau (Pauline), directrice de l'asile Saint-Joseph à Angers.

Mention honorable. — M<sup>me</sup> Billy, sœur de la Salle-de-Vihiers, directrice de l'asile de Vihiers.

L'ouverture de la 2<sup>e</sup> session ordinaire des conseils municipaux est fixée au 11 mai. La session devra être close le 20.

Les conseils auront à procéder à l'examen des comptes et à la confection des budgets.

Ils auront aussi à voter, pour l'année 1874, les contingents proposés pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun, ainsi que les ressources qu'ils entendront affecter aux chemins vicinaux ordinaires, en distinguant le réseau subventionné du réseau non subventionné.

Ils devront en même temps arrêter le tarif de la conversion des prestations en tâches et délibérer sur l'emploi des reliquats des exercices précédents.

#### On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Chantilly vient d'obtenir l'autorisation de donner, pendant deux mois environ, des représentations suivies au théâtre de Saumur. Sa troupe débutera le mardi de Pâques, et se compose des artistes qui ont obtenu du succès au Théâtre national d'Angers. M. Chantilly est un directeur actif et expérimenté. Nous ne doutons point qu'il ne réussisse pleinement à Saumur pendant la courte campagne qu'il va entreprendre. »

Le même journal annonce ainsi la représentation qui aura lieu lundi à Saumur :

« Le lundi de Pâques, au lieu du concert annoncé, M<sup>me</sup> Cifoletti, M. Morlet et M. Danguon donneront, à Saumur, une représentation composée de deux œuvres charmantes qui n'ont pas été chantées cette année à Angers :

» 1<sup>o</sup> *Le Toréador*, opéra-comique en 2 actes, dans lequel M<sup>me</sup> Cifoletti jouera le rôle de Coraline ;

» 2<sup>o</sup> *Les Noces de Jeannette*, opéra-comique en 1 acte, dans lequel M<sup>me</sup> Cifoletti jouera le rôle de Jeannette. »

De son côté, le *Journal d'Angers* ajoute :

« Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'attrait de ce spectacle. D'après sa composition exceptionnelle, il répond complètement aux goûts et aux sympathies artistiques de la population saumuroise. Trois actes d'opéra, avec M<sup>me</sup> Cifoletti, M. Morlet et M. Danguon, cela veut dire un triple succès. »

Par décision du 3 mars 1873, M. le ministre de la guerre a consenti à ce que M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers ouvrit un cercle pour les militaires, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats de la garnison.

Cette œuvre vient heureusement compléter l'établissement de la messe militaire qui a lieu, chaque dimanche, dans l'église Saint-Laud. La direction en a été confiée à M. l'abbé Chaplain, précédemment vicaire à Brissac, et récemment nommé directeur de l'œuvre des militaires, à Angers.

Le conseil général de la Loire-Inférieure, réuni en session extraordinaire, a vivement discuté un vœu en faveur de l'instruction primaire, obligatoire, gratuite et laïque.

Cette motion athée a été repoussée ; au vote, l'obligation a réuni 9 voix contre 27, et la gratuité 8 voix. La laïcité n'a recueilli que 3 voix contre 33.

Il y a quelques jours, vers neuf heures du soir, M. Vernaudeau, entrepreneur des travaux du chemin de fer de Poitiers à Saumur, et son domestique, Auguste Chedrué, conduisaient, des Lourdines à Neuville (Vienne), un cheval appartenant à M. Vernaudeau.

Arrivé au village de Sigon, près d'Auxances, le cheval, devenu soudain furieux, se jeta sur le domestique, lui saisit avec ses dents le bras droit, le lança en l'air, et lui brisa la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Le nommé Garnier, marchand de légumes à Migné, qui rentrait en ce moment chez lui, monté sur sa petite charrette traînée par un âne, fut à son tour assailli par le cheval et atteint de plusieurs coups de pieds dont un lui brisa la jambe droite au-dessus de la cheville.

M. Vernaudeau, qui avait failli lui-même être victime de la fureur du cheval, pria alors les assistants de vouloir bien l'abattre pour éviter d'autres accidents. Quatre coups de fusil furent tirés sur lui et on l'acheva à coups de pierres.

L'état des deux blessés, qui sont soignés aux frais de M. Vernaudeau, est aussi satisfaisant que possible.

#### Nous lisons dans l'Avenir de Loir-et-Cher :

Un grand nombre de nourrices ne remplissent malheureusement pas tous les devoirs qui leur incombent à l'égard des enfants qui leur sont confiés.

Voici un jugement qui intéresse celles qui se trouvent dans ce cas. Elles feront bien d'en prendre connaissance et de le méditer.

Dans son audience du 12 mars dernier, le tribunal correctionnel de Montargis a condamné à une année d'emprisonnement la nommée Sophie Vigier, veuve Ballot, convaincue de défauts de soins et de mauvais traitements à l'égard d'un nourrisson parisien.

#### AVIS AUX VITICULTEURS.

#### On écrit de Langeais :

Des expériences d'un intérêt tout particulier se faisaient ici le dimanche 30 mars ; il s'agissait de nuages artificiels destinés à préserver les vignes des gelées tardives du printemps.

Les journaux du département avaient annoncé ces essais ; aussi la salle de la mairie était-elle trop petite pour contenir les nombreux intéressés, parmi lesquels on remar-

quait un grand nombre de viticulteurs étrangers à notre localité.

M. Goussard de Mayolle, président du comice agricole de Chinon, était au bureau, accompagné du vice-président et d'un délégué du canton. C'était lui qui avait eu la pensée de cette réunion. Il a expliqué avec cette facilité d'élocution qui lui est habituelle les phénomènes des gelées printanières et les moyens de s'en préserver, puis il a invité les assistants à se rendre dans une vigne qu'un de nos propriétaires avait mise à sa disposition, et où plusieurs systèmes allaient fonctionner les uns avec des godets en terre, les autres avec des plats en tôle, les autres enfin qui consistaient à allumer des mottes de tan imbibées d'huile et préparées ainsi à l'avance.

Une foule nombreuse s'est rendue au lieu indiqué.

L'huile de coaltar était employée comme matière inflammable et fumante ; ce produit, à bon marché, est, dit-on, jusqu'à ce jour, celui qui présente les résultats les plus avantageux.

À peine les expériences étaient-elles commencées qu'il était facile de se rendre compte du résultat. Les godets en terre produisaient peu de fumée, et comme ils étaient de petite dimension, ils ont été promptement éteints. Ceux en tôle, beaucoup plus grands, produisaient une grande flamme et beaucoup de fumée ; mais ils n'ont duré que 25 minutes et avaient consommé 500 grammes d'huile chacun.

Les mottes allumées en même temps brûlaient toujours avec une flamme courte et une fumée épaisse ; elles ont duré deux heures avec la même intensité, ayant épuisé chacune 400 grammes d'huile.

Ledernier procédé, dû à l'esprit ingénieux et pratique de notre compatriote M. de Bois-simon, a réuni tous les suffrages à cause de son emploi facile, de ses frais minimes, de sa longue durée. On ne saurait trop remercier M. Goussard de Mayolle, promoteur de cette réunion, dont les résultats sont pleins d'avenir.

#### Faits divers.

#### On lit dans le Journal des Débats :

« Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs un événement qui marquera dans les annales de la Faculté de Médecine de Paris. M<sup>me</sup> Brès (née Madeleine-Alexandrine Gebelin) a subi mardi dernier 23 mars « avec succès » — nous copions textuellement le certificat du secrétaire — son premier examen de doctorat en médecine.

» M<sup>me</sup> Brès, mariée et mère de deux enfants, ne se livre pas à l'étude de la médecine par manière de passe-temps ou par vanité scientifique. Elle pratique tous les devoirs de sa profession. Pendant les deux sièges que Paris a supportés, elle n'a pas un instant quitté le chevet de nos blessés.

» La pluie de distinctions honorifiques qui s'est abattue sur les ambulances a passé à côté d'elle sans l'atteindre ; sans doute parce que le dévouement, étant naturel à la femme, n'a besoin de rien qui le stimule ou qui le flatte. Mais M<sup>me</sup> Brès a reçu et conserve les témoignages écrits et authentiques de l'estime que ses maîtres, MM. Broca, Sappey, Gavarret, Wurtz, ont conçue pour elle.

» Ce sont des titres précieux qui attestent le zèle et la dignité avec lesquels elle a poursuivi depuis six ans sa carrière médicale, entourée de la sympathie et du respect de ses compagnons d'étude. »

\*\*\*

Une troupe de comédiens ambulants venait de jouer le *Misanthrope* dans une petite ville de Normandie. L'acteur qui avait rempli le rôle de l'Alceste et qui l'avait joué de moitié avec le s... leur, s'avance, après la représentation, et dit :

— Messieurs, nous aurons l'honneur de vous donner demain le *Philosophe sans le savoir*.

— Non pas ! non pas ! s'écrie le maire tout furieux ; vous venez de jouer le *Misanthrope* sans le savoir, et vous saurez demain, s'il vous plaît, le *Philosophe*, pour le jouer.

#### MODES.

Le foulard de l'Inde est bien, de tous les tissus, celui qui rend le plus de services ; mais, le véritable foulard de l'Inde, car le

foulard de Lyon est aussi mauvais pour robes que le foulard de l'Inde est bon.

Les jolis costumes en foulard des Indes vont refaire leur apparition. Rien n'est plus frais et plus coquet que ce tissu dont les draperies et les plis tombent avec une si grande élégance, et interprètent les toilettes tant à la mode.

Tout le monde voudra avoir de ce si beau et si bon tissu de l'Inde, que la *Colonie des Indes*, rue de Rivoli, 114, possède seule.

La *Colonie des Indes*, 114, rue de Rivoli, vient de recevoir sa riche et brillante collection de dessins nouveaux sur teintes nouvelles. Les bouquets pompadour sur fonds assortis, les rayures en fleurs, les unis teintes nouvelles, les fleurs détachées sur fonds clairs résument le genre le plus inédit de la mode actuelle.

Les pois de toutes grosseurs sur fonds clairs et foncés, bleu azuline avec pois violet, bronze avec blanc feutre et poussière, bleu marine avec pois blancs ; chaque robe si charmante est bien ce que nous voyons de plus exquis, comme fraîcheur et comme nouveauté.

Les pompadours sur fonds blancs, gris, tourterelle, lilas et vert des îles, sont tout-à-fait haute nouveauté. La *Colonie des Indes*, 114, rue de Rivoli, expédie franco sa belle collection d'échantillons. Comme nuances nouvelles, citons le vert du Nil, paon clair et paon foncé pour costumes à deux tons, gris feutre et acier bruni, bronze et vert mat, bleu faïence et bleu ciel à teinte verte, bleu marine et bleu azuline. Quant à la gamme des gris, elle est immense ; il y en a plus de cent différents. Nous citerons aussi les rayures, depuis le pékin jusqu'aux rayures de plus en plus larges.

Puis les riches dessins cachemire pour toilettes de château. Enfin, toute la belle et riche collection de robes en foulard se trouve à la *Colonie des Indes*, qui a, parmi ses riches foulards, la spécialité exclusive de l'armure favorite et du crêpe indien, tissus plus riches que le crêpe de Chine et beaucoup moins cher ; choix immense de ces riches robes depuis 28 fr. la robe jusqu'à 200 fr.

— Envoi échantillons et marchandises franco.

#### Dernières Nouvelles.

Paris, 8 avril.

Assemblée nationale, séance de la nuit. — Les divers amendements ont été rejetés ou retirés, et tous les articles de l'ensemble du projet ont été adoptés par 578 voix contre 34. L'Assemblée est prorogée.

A la suite de l'incident produit à l'Assemblée, hier, M. Gent envoya les députés Adam et Pichat demander à M. de Sugny une réparation par les armes. MM. Chaper et Rainneville, témoins de M. Sugny, ayant consulté la commission d'enquête sur le 4 Septembre, déclarèrent que la commission avait donné à son rapporteur Sugny la mission de publier la déposition du général Nicolas. Conséquemment, il était du devoir impérieux de M. Sugny de refuser la rencontre.

Le procès-verbal de MM. Adam et Pichat termine en considérant la note abritant, derrière la commission, la responsabilité de M. Sugny, comme un refus d'accorder la réparation demandée.

La *République française*, proposant aujourd'hui la candidature de M. Barodet pour Paris, dit que ce nom signifie, non pas une lutte ouverte contre le gouvernement de M. Thiers, elle signifie tout simplement une protestation contre les actes de l'Assemblée.

Versailles, 7 avril, 4 h. 15, soir.

L'Assemblée a rejeté, par 347 voix contre 241, l'amendement de M. Philippoteaux, demandant pour les départements envahis une indemnité de 200 millions, proportionnelle à l'indemnité demandée pour Paris.

Bayonne, 7

Le courrier de Madrid mardi 7 avril. d'hui. Le général Nouvillas lune, mercredi, pour ... est sorti de Pampe- listes de Puente. ... opérer contre les car- Comme re ... tema et d'Estella. Navarre. ... présailles des ponts coupés en carlistes ... par les troupes républicaines, les ... veulent détruire le viaduc d'Or- ... aitzegui. Ils se préparent ensuite à donner une

impulsion plus vive à leurs opérations par suite de la réception de nouveaux canons.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Honoré-Joseph Rebeilleau, cultivateur, de Dampierre, et Marie Nau, sans profession, de Saumur.

Auguste-Charles Courtet, de Jumelles, et Joséphine Valet, sans profession, de Saumur.

Eugène Blin, charcutier, de Saumur, et Ernestine Branger, sans profession, de Bourgueil.

René-Julien-Constant Dufour, représentant de commerce, de Saint-Clément-des-Loges, et Augustine-Gabrielle Javaux, sans profession, de Saumur.

Joseph-Louis Baranger, bijoutier, et Julie-Marie Hubault, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Emile Boret, employé de commerce, et Léonie-Eugénie Gasnault, sans profession, tous deux de Saumur.

Henri-Gustave-Alexandre Guillaume, ingénieur du chemin de fer de l'Est, et Bathilde-Louise Brazier, sans profession, de Saumur.

Joseph Etrillard, domestique, et Marie-Anne Derrien, domestique, tous deux de Saumur.

CIRQUE FRANÇAIS.

DIRECTION DE M. KERWICH.

Tous les soirs, à 8 h., place du Petit-Thouars,

Grande

REPRÉSENTATION ÉQUESTRE.

Mercredi 9 et jeudi 10 avril, entrée gratuite pour toute dame accompagnée d'un cavalier.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1574. — 5 Avril 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. —

Un philanthrope, nouvelle par M. Peyremal (suite). — La Cryptographie : les écritures secrètes dévoilées, les Hiéroglyphes, par M. Charles Joliet. — Nos gravures. — Les Théâtres, par M. M. Savigny. — Le monde des affaires (III), par M. Léon Creil. — Revue de la Bourse, par M. Jean Borde-reau.

Gravures : M. Amédée Thierry. — Événements d'Espagne : attaque de la Seo de Urgel par les carlistes. — La destruction des sauterelles en Algérie : incendie d'une plaine d'Alfa envahie par les locustes. — Le marché aux femmes, à Atschnim (Sumatra). — Le tir aux pigeons à La Marche. — Le télégraphe australien : pose de de la ligne télégraphique à travers les forêts vierges de la Nouvelle-Californie. — Les agrandissements des magasins du Louvre. — M. Ortolan. — Echecs. — Rébus.

SOMMAIRE du MAGASIN PITTORESQUE (mars 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 9. — Un Fauconnier indou. — La Moucheronne, nouvelle (suite). — Dieu. — Bouillon (Belgique). — La Morte-Saison. — Mais. — Plantes carnassières : le Baume de coq. — La peau humaine (suite).

N° 10. — Jeune fille de l'île de Zanzibar (Afrique orientale). — La Moucheronne, nouvelle (suite). — Lectures anglaises. — Fables littéraires d'Yriarte : les Quatre infirmes. — Un Obus. — La Dynamite. — Le Bonheur. — Grecques, méandres, arabesques. — Impudence et hypocrisie. — Appareil de ménage pour la fabrication de la bière.

N° 11. — Luxeuil (Haute-Saône). — La Moucheronne, nouvelle (fin). — Mollusques comestibles de nos côtes. — Admiration. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Chisbury (suite). — Enfant Gâté. — Choix de médailles.

N° 12. — Les Catalans. — La Rochelle (fin). — Un bon conseil. — Pensées (Joseph Fabre). — Un Précurseur du Magasin pittoresque. — Le Lingot d'or, petit conte philosophique. — Arboriculture ; conseils généraux. — Le Travail. — Sur le cerf-volant.

N° 13. — L'Église de Semur. — Les Pays

électriques. — Ce que l'on pensait du Dante au temps de Corneille et de Racine. — Le Dessin d'après nature. — Les Projets de madame la marquise. — Instinct ou raisonnement ? — Phénomènes d'optique observé en ballon.

Gravures.

N° 9. — Fauconnier indou, par Maignan (Salon de 1872 ; Peinture). — Vue générale de Bouillon (Belgique). — La Peau humaine : fig. 3, une papille, grossie 400 fois. — Fig. 4, organe producteur de la transpiration.

N° 10. — Aziza, petite-nièce du gouverneur de Zanzibar. — Souvenir du siège de Strasbourg ; Ecole de jeune filles un jour de bombardement, par Théophile Schuler. — Appareil pour fabriquer la bière.

N° 11. — Ancien Hôtel-de-Ville de Luxeuil. — Bucarde ou Sourdon commun, Sourdon en carde, Mye des sables, Clovisse ou Vénus (mollusques). — Solen ou manche de couteau, Donace des canards, Scorbulaire poivrée, Pétoncle pileux, Spondyle pas-d'âne (mollusques). — Médailles de Crotona, de Posidonie et de Cyzique (3 grav.).

N° 12. — Les Vendanges en Catalogne, par Girard (Salon de 1872 ; Peinture). — Un Magasin pittoresque au moyen-âge, fac-simile d'un manuscrit du onzième siècle. — Sur le cerf-volant (2 fig.).

N° 13. — Tabernacle de l'église de Semur. — Le Dessin d'après nature (4 grav.). — Phénomène d'optique observé, le 8 juin 1872 par MM. le contre-amiral baron Roussin et Gaston Tissandier, dans une ascension aérostatique.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, érythro, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 6 avril.

Table with 2 columns: Froment (1/2 h.) 77 k. 22 50, 2e qualité. 74, Seigle. 75, Orge. 65, Avoine h. bar. 50, Fèves. 75, Pois blancs. 80, rouges. 80, Graine de lin. 70, Colza. 65, Chemevis. 50, Huile de noix. 50, chenevis. 50, de lin. 50. Graine trèfle. 50, luzerne. 50, Foin (h. bar.). 780, Luzerne. 780, Paille. 780, Amandes. 50, cassées. 50, Cire jaune. 50, Chanvre tillé. (52 k. 500) à, Blanc. à, Demi-couleur. à, Brun. à.

COURS DES VINS.

Table with 2 columns: BLANCS (2 hect. 30). Coteaux de Saumur, 1872. 1re qualité 80 à 90, id. 2e id. 45 à 50, Ordln., envir. de Saumur 1872. 1re id. 40 à 45, id. 2e id. 38 à 43, Saint-Léger et environs 1872. 1re id. 35 à 40, id. 2e id. 34 à 35, Le Puy-N.-D. et environs 1872. 1re id. 30 à 35, id. 2e id. 25 à 30, La Vienne, 1872. 1re id. 80 à 90, id. 2e id. 100 à 120, rousges (2 hect. 30). Souzay et environs, 1872. 1re qualité 100 à 120, Champigny, 1872. 1re id. 90 à 100, id. 2e id. 80 à 100, Varrains, 1872. 1re id. 100 à 120, id. 2e id. 90 à 100, Bourgueil, 1872. 1re id. 100 à 120, id. 2e id. 90 à 100, Restigné 1872. 1re id. 80 à 90, id. 2e id. 70 à 80, Chinen, 1872. 1re id. 80 à 90, id. 2e id. 70 à 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL 1873.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Includes entries for 3% jouissance 1er juin, Crédit Foncier, Canal de Suez, OBLIGATIONS, etc.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

Table with 2 columns: DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. Includes times and services for various routes.

Etude de M. LÉOPOLD GAMARD, avoué à Paris, rue de Rivoli, 89, successeur de M. CARTIER. VENTE Au Palais-de-Justice de Paris, EN UN SEUL LOT, D'UNE MAISON ET DEUX PIÈCES DE TERRE Contenant ensemble 1 hectare 49 ares 21 centiares, sises à Allonnes (Maine-et-Loire). L'adjudication aura lieu le mercredi 23 avril 1873, à deux heures. Mise à prix. . . . 7,000 fr. Outre les charges. S'adresser, pour les renseignements : A Allonnes (Maine-et-Loire), à M. DENIEAU, notaire ; A Paris, à M. GAMARD, avoué.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur. A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Par suite de décès, Par licitation, Entre co-héritiers, avec admission d'étrangers, En l'étude de M. MÉHOUS. Le dimanche 20 avril 1873, à midi. 1° UNE MAISON Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 9, Occupée par M. Balzeau, bottier ; 2° UNE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 19 ; Le tout dépendant de la succession de M. PERREAU BOUGE. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUS. (147) Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur. VENTE AUX ENCHÈRES POUR CESSATION DE COMMERCE, Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur. Le mardi 15 avril 1873, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de

M. Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. Nourisson, au Café des Voyageurs, à Saumur, rue d'Orléans, n° 55, à la vente publique aux enchères de tout le matériel, les marchandises et le mobilier garnissant ledit café. Il sera vendu : Deux billards, vingt-quatre tables en marbre, pieds en fonte, tables en fer, six belles glaces avec frontons, douze grandes banquettes garnies en velours, quarante chaises foncées en latanier, calorifère, comptoirs, jardinières, bols à punch, plateaux et cafetières argentées, un fourneau économique, les accessoires en cuivre, une très-belle pompe à bière, cristaux, verrerie, tasses à café, pendules, étagères, tous les appareils à gaz, tapis, abat jour, foudres cerclés en fer, cognac, eau-de-vie, rhum, liqueurs, bitter, vins rouge et blanc en bouteilles. Mobilier : Lits garnis, linge, belle armoire, tables, consoles, étagères, table de toilette, tapis, batterie de cuisine, bouteilles et fûts vides, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0 NOUVEAUTÉS. MAISON GABORIT Rue Saint-Jean, 6. On demande un apprenti.

ANCIENNE MAISON OGER Fabrique de Parapluies. PICARD-OGER Successeur, A l'honneur d'informer le public qu'il vient de réinstaller, rue du Portail-Louis, 54, à Saumur, un magasin de PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES, etc., à des prix excessivement réduits. Son magasin possède, pour la nouvelle saison, un très-bel assortiment de haute nouveauté et d'une fabrication irréprochable. M. PICARD OGER se charge de toutes les réparations concernant cette partie. (159)

COLLE BLANCHE LIQUIDE. Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations. 50 c. et 1 fr. le flacon. A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107) LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

200,000 CURES authentiques Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opipiâtres, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez : MICAULT, épiciers, rue Saint-Jean, à Saumur. — CHEZ AENARD, épiciers, place du Pilory ; BREHERET, épiciers, place du Pilory, à Angers. — CHEZ BOUSSARD, épiciers à Baugé. — CHEZ VINCENT et RETAILLEAU, épiciers à Cholet. (100) Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.